

La Fédération Française des Praticiens de Santé voit le jour

Il faudra à présent compter sur une nouvelle organisation. Des syndicats d'infirmiers libéraux, de masseurs kinésithérapeutes, d'orthophonistes, d'orthopédistes et de pédicures-podologues se sont constitués en Fédération Française des Praticiens de Santé (FFPS), selon un communiqué diffusé le 3 août par la FNI. Celle-ci représente la première force de professionnels de santé en exercice libéral ou mixte sur le territoire français avec 222 000 professionnels devant l'ensemble des professions libérales réunies, qui représentent 205 000 membres. Le rassemblement de ces syndicats incarne la volonté manifeste de ces professions de travailler ensemble de façon plus opérationnelle. <https://www.infirmiers.com/actualites/revue-de-presse/federation-francaise-des-praticiens-de-sante-voit-jour.html>

Réserve sanitaire en cas de catastrophe

En cas de catastrophe comme cela vient de se produire, il est important pour les professionnels de santé qui le désire de se faire recenser sur <http://www.reservesanitaire.fr/> où se crée le profil d'engagement avant de pouvoir être réquisitionné dans la réserve sanitaire à savoir qu'il faut se créer un dossier avec photo, diplôme, no adeli, preuve de l'autorisation d'exercer, un certificat médical.

Un contrat d'engagement est conclu, pour une durée de trois ans renouvelable, entre le réserviste et le Directeur général de l'EPRUS agissant au nom de l'Etat ([article R. 3132-3 du Code de la santé publique](#)).

Le réserviste peut être mobilisé 45 jours maximum par année civile ; cette durée peut atteindre 90 jours à la demande du ministère en charge de la Santé. En général, les missions sont courtes (10 à 15 jours).

En tant que réserviste sanitaire, vous bénéficiez d'un statut juridique et administratif protecteur, précisé dans le contrat d'engagement que vous signez avec l'EPRUS. Vous intervenez au nom de l'Etat dans des missions destinées à protéger la santé des populations civiles (cf. fiche « le statut du réserviste sanitaire »).

LE BORE OUT :

Le bore-out, nouveau risque psychosocial ? Quand s'ennuyer au travail devient douloureux

Si la surcharge de travail peut être à l'origine du burnout, la baisse ou le manque d'activité de travail inscrit le bore-out au tableau des risques psychosociaux. Le " Bore-out Syndrom " prend racine dans les terrains fertiles des réorganisations qui se succèdent, laissant des services entiers sans mission bien définie. Prévenir l'ennui au travail est devenu un enjeu fort en raison du risque de rupture d'équilibre autour de la centralité du travail. Les directions des Ressources humaines misent aujourd'hui davantage sur les compétences d'adaptation que sur les compétences métier pour pallier le risque de désengagement au travail. Pour éviter l'inconfort émotionnel dû aux ruminations et procrastinations, des stratégies de contournements se multiplient chez les salariés. Quoique mal perçue socialement et source de culpabilité chez ses victimes, le bore-out peut néanmoins révéler des talents... à condition de pouvoir en sortir. <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TC%20153>

Alors que le **burn-out**, ou épuisement professionnel lié à un trop plein d'activité, fait l'objet d'une lente démarche de reconnaissance en tant que maladie professionnelle, l'ennui au travail demeure tabou. Pourtant, occuper un poste où il n'y a rien à faire peut devenir un supplice. Car derrière l'oisiveté au bureau se cache un véritable manque de stimulation intellectuelle, très dévalorisant et paradoxalement, très stressant. Une souffrance qui peut dépasser le cadre psychique. Face à l'ennui, des habitudes « palliatives » peuvent vite se mettre en place : grignotage, pauses cigarettes plus fréquentes et parfois même, recours à l'alcool. Des comportements qui expliquent, selon une étude anglaise intitulée « Bored to death », que les salariés qui s'ennuient au travail présentent un risque deux à trois fois plus élevé d'accidents cardiovasculaires que ceux dont l'emploi est stimulant.

Dans Le paradoxe des fonctionnaires (éd. Albin Michel, 2011) Zoé Shepard, alias Aurélie Boulet, administratrice territoriale, dénonce l'inutilité de certains postes de la fonction publique en France. Ce récit a suscité une vive polémique mais témoignait aussi, pour la première fois, de la souffrance que provoque l'ennui au travail.

Théorie démontée par un article du monde de professeurs d'université :

<http://managersantetravail.blog.lemonde.fr/2016/04/10/le-bore-out-syndrom-autopsie-dune-imposture-scientifique-et-mediatique/>

La fiche mémo de l'HAS de mars 2017 portant définition du syndrome d'épuisement professionnel, son repérage, sa prise en charge et l'accompagnement lors du retour au travail permet d'avoir une vision globale des acteurs pouvant aider à la prise en charge de cette souffrance.

Ainsi il est important de savoir que ce n'est pas considéré comme une maladie dans les classifications de référence.

Les travaux menés définissent le syndrome d'épuisement professionnel comme un processus de dégradation du rapport subjectif au travail

De nombreux outils vous permettant d'appréhender au mieux les 6 catégories de facteurs de risque psychosociaux du rapport Gollac sont disponibles sur le lien suivant :

https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2017-05/dir56/fiche_memo_burnout.pdf

A LA UNE DE L'ARS DE L'Auvergne-Rhône-Alpes

Une épidémie d'hépatite A en Auvergne-Rhône-Alpes est en cours chez les hommes gays et bisexuels, plus particulièrement dans les agglomérations de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble.

Pour l'éviter, faites-vous vacciner !

La vaccination est gratuite dans les CeGIDD.

Qu'est-ce qu'un centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) ? Où trouver un CeGIDD dans la région ?

Un centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) reçoit avec ou sans rendez-vous les personnes pour des conseils, des dépistages anonymes et gratuits, des traitements des maladies sexuellement transmissibles.

Le rendu des résultats de ces dépistages se fait en moins d'une semaine.

Chacun peut bénéficier gratuitement de test(s) de dépistage ou d'un entretien médical, en toute confidentialité. <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/centres-gratuits-dinformation-de-depistage-et-de-diagnostic-vih-ist-hepatite-c-0>

HAS COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Avis de 22 mars 2017 sur lévothyroxine sodique

Il s'agit de la demande d'inscription sur la liste des spécialités agréées aux collectivités et sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux des spécialités LEVOTHYROX comprimé sécable, destinées à remplacer à terme les présentations actuellement disponibles. Cette nouvelle formule se caractérise notamment par la suppression d'un excipient à effet notoire, le lactose. https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/evamed/CT-16064_LEVOTHYROX_QD_INS_Avis2_CT16064.pdf

L'ANCIENNE FORMULE DU LEVOTHYROX EST DE NOUVEAU DISPONIBLE DEPUIS 2 OCTOBRE, AU NOM DU « EUTHYROX ».

Diversification de l'offre de spécialités à base de lévothyroxine - Point d'Information

02/10/2017 ANSM

A partir de mi-octobre 2017, les professionnels de santé et les patients souffrant de troubles thyroïdiens disposeront de quatre médicaments :

- **Levothyrox** comprimé nouvelle formule (Laboratoire Merck)
- **L-Thyroxin Henning** comprimé (Laboratoire Sanofi) disponible de manière pérenne à partir de la mi-octobre 2017
- **L-Thyroxine Serb** solution buvable en gouttes (Laboratoire Serb) qui peut être une alternative thérapeutique qui doit prendre en compte la nécessaire priorisation de la prescription aux enfants de moins de 8 ans et aux personnes présentant un trouble de la déglutition.
- En dernier recours, **Euthyrox** comprimé (Laboratoire Merck), médicament équivalent à l'ancienne formule de Levothyrox.

Cette spécialité n'étant disponible que pour une durée et des quantités limitées, sa prescription n'est pas conseillée. Si une prescription doit être effectuée, elle devra impérativement être postérieure au 14 septembre 2017 et mentionner spécifiquement la spécialité « Euthyrox » pour pouvoir donner lieu à sa dispensation en pharmacie.

Ces mesures ont été prises afin que les professionnels de santé puissent proposer, après une écoute attentive des symptômes, un choix de traitement pour apporter des solutions à certains patients qui continuent à rencontrer des effets indésirables avec Levothyrox nouvelle formule.

Pour les patients, traités par Levothyrox nouvelle formule, qui sont bien équilibrés et ne présentent pas d'effets indésirables ou seulement des effets indésirables transitoires, il n'y a pas lieu de changer de traitement. Dans tous les cas les patients ne doivent jamais arrêter ou modifier leur traitement sans avis médical....

Pour déclarer tout effet indésirable : www.signalement-sante.gouv.fr

<http://ansm.sante.fr/S-informer/Points-d-information-Points-d-information/Diversification-de-l-offre-de-specialites-a-base-de-levothyroxine-Point-d-Information>

Infirmiers libéraux, méfiez-vous des arnaques

Des sociétés peu scrupuleuses tentent de vous vendre des prestations inutiles

Que ce soit dans le domaine de l'accessibilité des cabinets aux handicapés ou la détention de défibrillateurs cardiaques, les escrocs rivalisent d'ingéniosité pour vous soutirer de l'argent.

Des organismes soutenant à tort que les cabinets infirmiers sont dans l'obligation de s'équiper d'un défibrillateur. Un texte de loi a certes été voté en ce sens par l'Assemblée nationale en octobre 2016, toutefois - le Sénat ne l'ayant encore examiné -, aucune obligation légale ne s'impose pour l'heure aux locaux professionnels.

Sachez enfin que les textes qui protègent les consommateurs en fixant par exemple un délai de rétractation obligatoire de 14 jours ne s'appliquent pas aux professionnels qui sont engagés dès lors qu'ils ont signé un contrat. Donc la méfiance est de mise !

MAS

MASSAGE CARDIAQUE

Concernant le massage cardiaque, les chercheurs se sont aperçu que le rythme d'un massage efficace (100 battements par minute) est sur le tempo de la chanson « stayin' alive" des BEE GEES

L'application mobile vous permettra de mettre à jour vos connaissances et de vous entraîner sur les gestes d'urgence.

Staying alive 3D : vous avez 4 minutes pour être mis en situation et réagir !

A vous de jouer. <http://www.stayingalive.fr>

L'ANSM – PACE MAKER

L'ANSM a été informée de la mise en œuvre d'une action concernant les pace maker de sécurité effectuée par la société ABBOTT Inc.

Les utilisateurs concernés ont reçu le [courrier ci-joint \(04/09/2017\)](http://ansm.sante.fr/S-informer/Informations-de-securite-Autres-mesures-de-securite/Stimulateur-cardiaque-implantable-Accent-Anthem-Accent-MRI-Accent-ST-Assurity-Allure-et-Assurity-MRI-Abbott-INC-Information-de-securite) (149 ko).
<http://ansm.sante.fr/S-informer/Informations-de-securite-Autres-mesures-de-securite/Stimulateur-cardiaque-implantable-Accent-Anthem-Accent-MRI-Accent-ST-Assurity-Allure-et-Assurity-MRI-Abbott-INC-Information-de-securite>

Fin de la vente libre pour les médicaments contenant de la codéine

Paris, le jeudi 13 juillet 2017

La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a signé le 12 juillet un arrêté à effet immédiat qui inscrit tous les médicaments contenant de la codéine, du dextrométhorphan, de l'éthylmorphine ou de la noscapine sur la liste des médicaments disponibles sur ordonnance. Il n'est donc désormais plus possible de se procurer un médicament à bas de codéine ou d'un de ses principes actifs sans passer par une prescription médicale. Corolairement, ces produits vont disparaître des rayons virtuels des pharmacies en ligne qui n'ont le droit de proposer à la vente que des médicaments ou produits de parapharmacie en vente libre.

HAS – Prise en charge médicamenteuse de la douleur chez l'enfant : alternatives à la codéine

Janvier 2016

MÀJ : 3 mars 2016

La codéine, antalgique de palier 2, était indiquée chez l'enfant à partir de 1 an dans les douleurs d'intensité modérée à intense ou ne répondant pas à l'utilisation d'antalgiques de palier 1 utilisés seuls. Les décès et événements indésirables graves rapportés après son administration, principalement en post-amygdalectomie, ont conduit l'ANSM à recommander en avril 2013 de :

- N'utiliser la codéine chez l'enfant de plus de 12 ans qu'après échec du paracétamol et/ou d'un anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS) ;
- Ne plus utiliser ce produit chez les enfants de moins de 12 ans ;
- Ne plus utiliser ce produit après amygdalectomie ou adénoïdectomie ;
- Ne plus utiliser ce produit chez la femme qui allaite.

Le but de cette fiche mémo est de proposer des alternatives médicamenteuses à l'utilisation de la codéine dans la prise en charge de la douleur aiguë et prolongée chez l'enfant, dans les situations cliniques problématiques les plus fréquentes. <http://www.pediadol.org/HAS-Prise-en-charge-medicamenteuse.html>

La HAS participe à l'élaboration de la politique de vaccination et émet des recommandations vaccinales. Pour assurer cette mission, elle s'appuie sur des données épidémiologiques, des études sur l'efficacité et la tolérance de la vaccination, aux niveaux individuel et collectif, et des études médico-économiques. Une commission spécialisée, la « commission technique des vaccinations » (CTV), a été mise en place. La commission reprend les anciennes missions du comité technique des vaccinations (CTV) du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP). Elle aura pour rôle d'apporter une expertise sur la vaccination : assurer la veille scientifique sur les évolutions et les perspectives en matière de vaccins ; proposer une stratégie vaccinale en fonction des données épidémiologiques et de la balance bénéfico-risque aux niveaux individuel et collectif, ainsi que du rapport coût-efficacité des mesures envisagées ; proposer des adaptations en matière de recommandations vaccinales pour la vaccination mise à jour du calendrier vaccinal.

[https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2742985/fr/vaccinationmise à jour du calendrier vaccinal-](https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2742985/fr/vaccinationmise%20à%20jour%20du%20calendrier%20vaccinal-)

Rappel sur le Schéma vaccinal DTaP

Nous reprenons la synthèse du site

https://www.mesvaccins.net/textes/calendrier_vaccinations_2017.pdf validé par le ministère de la

Comité de rédaction : Parvaneh SAZGAR, Magalie JADOT QUINTON, Grégory LEPEE.
Comité de lecture : Lucien BARAZA, Philippe REY

santé, nous vous invitons à consulter toutes les particularités, les obligations, et les schémas des autres spécialités.

La **vaccination des nourrissons** comporte **deux injections à l'âge de 2 mois (8 semaines) et 4 mois**, suivies d'un **rappel à l'âge de 11 mois**. **Les rappels ultérieurs** sont recommandés à **l'âge de 6 ans, avec un vaccin combiné contenant la valence coqueluche acellulaire (Ca)** et les valences tétanique et diphtérique à concentration normale, **(DTCaPolio)**, puis, **entre 11 et 13 ans**, avec un vaccin combiné contenant des doses réduites d'anatoxine diphtérique et d'antigènes coquelucheux (dTcaPolio).

La primovaccination (deux injections suivies d'un rappel à l'âge de 11 mois) est obligatoire chez l'enfant.

Les rappels jusqu'à l'âge de 13 ans sont obligatoires pour la poliomyélite

Par la suite, les **rappels de l'adulte** sont recommandés **aux âges fixes de 25 ans, 45 ans et 65 ans, puis à 75 ans, 85 ans, etc. (intervalle de dix ans à partir de 65 ans, compte tenu de l'immunosénescence)**, en utilisant un vaccin à dose réduite d'anatoxine diphtérique combiné à l'anatoxine tétanique et aux antigènes poliomyélitiques (dTPolio).

À l'âge de 25 ans, sera associée la valence coqueluche à dose réduite (ca) chez l'adulte n'ayant pas reçu de vaccination contre la coqueluche au cours des cinq dernières années (dTcaPolio)

Point sur les injections intraveineuses à base de Fer

Les infirmiers libéraux ne sont plus autorisés à injecter en IVD des spécialités à base de Fer et ce depuis fin 2014

En effet les risques anaphylactiques ou anaphylactoïde qui sont rapportés marquent un taux de réaction de l'ordre de 0.1%

La population recevant majoritairement ce type de produit est féminine.

Ce type de produit ne peut normalement plus être délivré pour les soins à domicile, néanmoins il convient d'être vigilant et de refuser ces injections à domicile si une prescription devait être présentée.

L'avis du CHMP* de l'EMA* et les recommandations de l'ANSM ont prévu des nouvelles conditions d'administration afin d'en prévenir les effets indésirables.

Ainsi on notera :

- Une surveillance médicale pendant et jusqu'à 30 minutes après chaque administration
- Un personnel formé et disponible immédiatement
- Un environnement disposant des moyens de réanimation accessibles

De facto les Idels se sont vus interdire d'effectuer ce type d'injection. Votre vigilance est demandée si vous devez avoir à faire à ce type de produit.

- CHMP : Comité des médicaments à usage humain
- EMA : Agence Européenne du médicament
- Exemple de spécialité : FERINJECT*

ADRENALINE ET INFIRMIERS LIBERAUX

Pour pallier les risques d'effet indésirable liés à la vaccination, l'[arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des médicaments prévue au dernier alinéa de l'article R. 5132-6 du code de la santé publique](#) a donné accès aux infirmiers à des ampoules d'adrénaline sur commande à usager professionnel.

Les infirmiers libéraux peuvent donc demander en pharmacie d'officine la délivrance d'ampoules d'adrénaline sur prescription sécurisée (art. R.5132-5 du CSP) [Liste des sociétés autorisées à délivrer des ordonnances sécurisées](#).

L'ordonnance doit comporter :

- le nom, la qualité, le numéro d'inscription à l'ordre, la date, l'adresse et la signature de l'infirmier.
- la dénomination et la quantité du médicament ou produit
- la mention : "usage professionnel"

Il ne faut pas laisser d'espace disponible entre la dernière ligne de la prescription et sa signature. En cas de perte ou de vol de leurs ordonnances, les prescripteurs en font la déclaration sans délai aux autorités de police (article R.5132-4 du CSP).

L'infirmier peut donc administrer l'adrénaline au patient en cas de choc anaphylactique sur appel et prescription du SAMU, et ainsi prévenir les effets indésirables de la vaccination. Il signale au [centre de pharmacovigilance](#) les effets indésirables susceptibles d'être dus au vaccin.

COMMENT UTILISER L'AUTO-INJECTEUR JEXT ?

<https://allergies.afpral.fr/vivre-avec/les-auto-injecteurs-d-adrénaline/65-comment-utiliser-l-auto-injecteur-jext>

Messagerie Sécurisée

Décembre 2014 : publication de l'instruction DGOS/PF5/2014/361 du 23 décembre 2014 relative à l'usage de la messagerie sécurisée MS Santé dans les établissements de santé. Les établissements de santé doivent disposer d'une messagerie sécurisée intégrée à l'espace de confiance MS Santé avant le 31 décembre 2015 et envoyer à leurs correspondants de ville les documents de sortie de leurs patients par mails sécurisés.

Janvier 2016 : adoption de la loi de modernisation du système de santé dont l'article 96 permet à l'assurance maladie de co-piloter avec l'ASIP Santé le déploiement de MS Santé. Les travaux menés par l'ASIP Santé et la CNAMTS visent à proposer un accompagnement de proximité des professionnels de santé.

Vos échanges professionnels

L'ASIP Santé et les Ordres professionnels ont décidé conjointement de devenir opérateur MS Santé en proposant leur propre service gratuit et accessible depuis le site www.mssante.fr.

L'annuaire MS Santé recense l'intégralité de tous les professionnels de santé. Il est accessible exclusivement aux professionnels de santé disposant d'un compte MS Santé.

Les informations contenues dans l'annuaire sont par défaut le nom, le prénom, la profession, la spécialité et le lieu d'exercice. Ces informations proviennent des Ordres pour les professionnels RPPS ou des Agences Régionales de Santé pour les professionnels ADELI.

La création d'un compte MS Santé renseigne automatiquement l'adresse email MS Santé dans l'annuaire. Le numéro de téléphone mobile est également publié dans l'annuaire sous réserve de l'autorisation du professionnel de santé.

Tutoriel ci joint : <https://cms.mssante.fr/tutoriel/creation>

MonSisra / mon sisra mobile

L'outil indispensable aux professionnels de ville pour communiquer et accéder aux services Sisra

Echanger des informations en toute sécurité entre professionnels de santé (sanitaire comme médico-social) de ville et de l'hôpital, en Auvergne-Rhône-Alpes.

Echanger de façon simple et rapide entre professionnels de santé

Accéder aux services régionaux e-santé

Disponible en version bureau (sur mac ou PC) ou en version mobile (iPhone ou Android)

Messagerie

Consultez et répondez-en 1 clic à vos messages

Ecrivez à un professionnel de façon sécurisée, quel que soit son lieu d'exercice et son outil (MS Santé, Apicrypt, ...)

Joignez des photos et autres pièces jointes

Gagnez du temps avec l'intégration automatique des documents reçus dans le dossier patient de votre logiciel si ce dernier propose cette fonctionnalité

Portail

Accédez rapidement et de partout aux différents services à partir du menu MonSisra, sans réauthentification :

- Dossier partagé de coordination
- Carnet de Vaccination Electronique
- Via Trajectoire
- Réseau Social des Professionnels de Santé
- Plateforme Objets Connectés et aussi : télé imagerie, demandes d'avis, ...

Tutoriel : <https://www.sante-ra.fr/services/monsisra/>

Jusqu'au 25 novembre inclus, les Français pourront s'exprimer sur le **projet de stratégie nationale de Santé sur un espace dédié hébergé sur le site du ministère**

<http://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/lancement-de-la-consultation-publique-sur-la-strategie-nationale-de-sante>

